



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2017-043

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2017

# Sommaire

<b>03_DDARS_Délégation départementale de l'Agence régionale de santé de l'Allier</b>	
03-2017-06-13-001 - Arrêté tour de garde deuxième semestre 2017 (1 page)	Page 4
03-2017-05-09-005 - extrait arrete 2017-1209habilit corps sanitaires et son annexe (6 pages)	Page 6
03-2017-06-12-001 - Extrait de la décision 2017-1605 fixant la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la désignation des hydrogéologues agréés coordonnateurs et de leurs suppléants (4 pages)	Page 13
<b>03_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier</b>	
03-2017-06-09-002 - Extrait de l'arrêté préfectoral N° 1434/2017 portant délivrance d'un agrément sanitaire d'un centre de rassemblement de bovins et d'ovins à destination du marché national (1 page)	Page 18
03-2017-04-14-003 - Extrait de l'arrêté préfectoral n°1056/2017 du 14 avril 2017 relatif à l'agrément de l'association F.O. Consommateurs de l'Allier (1 page)	Page 20
03-2017-05-29-002 - Extrait de l'arrêté préfectoral n°1347/2017 du 29 mai 2017 portant modification de la liste des médecins du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme (1 page)	Page 22
<b>03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier</b>	
03-2017-05-29-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1339/2017 du 29 mai 2017 portant règlement particulier de navigation du plan d'eau de Prat (2 pages)	Page 24
03-2017-06-09-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral N° 1442/2017 du 9 juin 2017 portant sur le renouvellement des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) (1 page)	Page 27
<b>03_Préf_Préfecture de l'Allier</b>	
03-2017-05-31-012 - Décision 2017-02 délégation signature (2 pages)	Page 29
03-2017-06-15-001 - Extrait de l'arrêté n°1521/2017 du 15 juin 2017 délivrant l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale à l'association de gestion Albert Thomas "AGAT" à Montluçon (1 page)	Page 32
03-2017-06-16-001 - extrait de l'arrêté n°2017-1523 portant composition du comité local d'aide aux victimes (2 pages)	Page 34
<b>03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Allier</b>	
03-2017-06-08-002 - Arrêté n° DIRECCTE/2017/46 (3 pages)	Page 37
<b>63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand</b>	
03-2017-06-12-002 - Arrêté du 12 juin 2017 portant composition de la Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des professeurs des disciplines comportant une agrégation (4 pages)	Page 41

03-2017-06-12-003 - Arrêté rectoral du 12 juin 2017 portant composition de la Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des professeurs des disciplines sans agrégation (3 pages)

Page 46

03-2017-06-12-004 - Arrêté rectoral du 12 juin 2017 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des professeurs Certifiés et des Adjoints d'Enseignement (3 pages)

Page 50

**84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes**

03-2017-06-13-002 - Arrêté N° DREAL-SG-2017-06-13-65/03 du 13 juin 2017 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département de l'Allier (6 pages)

Page 54

03\_DDARS\_Délégation départementale de l'Agence  
régionale de santé de l'Allier

03-2017-06-13-001

Arrêté tour de garde deuxième semestre 2017

*Arrêté tour de garde deuxième semestre 2017 des entreprises de transports sanitaires de l'Allier*

**EXTRAIT Arrêté N° 2017-1763**

**Fixant le tour de garde des entreprises de transports  
sanitaires de l'Allier pour le deuxième semestre 2017**

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Sur proposition** par messagerie du 6 juin 2017 du tour de garde des entreprises sanitaires pour le deuxième semestre 2017 par le Président de l'Association Départementale de Réponse à l'Urgence (ADRU) ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tour de garde des entreprises agréées de transports sanitaires de l'Allier est fixé pour le deuxième semestre 2017 conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Madame la directrice de la délégation départementale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yzeure, le 13 juin 2017

Pour le directeur général de l'Agence  
Régionale de Santé,

La directrice de la délégation  
départementale de l'Allier,

SIGNE

Michèle TARDIEU

03\_DDARS\_Délégation départementale de l'Agence  
régionale de santé de l'Allier

03-2017-05-09-005

extrait arrete 2017-1209habilit corps sanitaires et son  
annexe

*habilitation corps sanitaires ars Aura et annexe*

## Extrait de l'arrêté n° 2017-1209

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de leurs compétences, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales :

- aux prescriptions des articles du Livre III de la première partie du code de santé publique ;
- aux prescriptions des articles du chapitre V Titre 1<sup>er</sup> du Livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie du code de santé publique ;

dans le cadre des limites territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les agents de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes dont les noms figurent en annexe.

**Article 2** : Les agents de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, dûment habilités par le présent arrêté, prêteront serment devant les Tribunaux de Grande Instance de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions prévues à l'article R 1312-5 du code de santé publique.

Les agents de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ayant déjà été assermentés n'auront pas à renouveler leur prestation de serment conformément à l'article R 1312-7 du code de santé publique : mention de l'accomplissement de cette prestation de serment, de sa date et de son lieu sera portée sur la carte professionnelle de l'agent, ou, à défaut, sur le présent arrêté par les greffes des Tribunaux de Grande Instance de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Article 3** : L'habilitation de chaque agent cesse lorsque celui-ci quitte les limites territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou lorsqu'il cesse ses fonctions.

**Article 4** : Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois maximum à compter de la publication du présent acte.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée aux agents concernés.

**Article 6** : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des préfectures de chacun des départements de la région.

Fait à Lyon, le 9 mai 2017

Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé,

Docteur Jean-Yves GRALL

## ANNEXE à l'arrêté n° 2017-1209

Liste des ingénieurs du génie sanitaire, des ingénieurs d'études sanitaires, des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et des inspecteurs de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales aux prescriptions des articles du Livre III de la première partie et du chapitre V Titre 1<sup>er</sup> du Livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie du code de santé publique

### ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Siège Clermont-Ferrand :

#### *Ingénieurs du Génie Sanitaire*

BLINEAU Alain  
BOULANGER Hubert

#### *Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*

HERMET Armelle  
MAILLARD Delphine  
PARRON Valérie

### ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Siège Lyon :

#### *Ingénieurs du Génie Sanitaire*

FABRES Bruno  
LAMAT Christel  
LUBRYKA Sandrine  
VINCENT Didier

#### *Inspecteur désigné ayant la qualité d'ingénieur*

PLANEL Amélie

### Délégation Départementale de l'Ain :

#### *Ingénieur du Génie Sanitaire*

EYMARD Sylvie

#### *Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*

GIL-VAILLER Jeannine  
NABYL Nelly  
ROUSSON Dimitri  
VIVIER Christelle

#### *Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*

BALLAUD Céline  
BERTRAND Hervé  
CEROL Marjorie  
COMTE Audrey  
PERRIN Jean-Marc  
RENIAUD Olivier  
SOULARD Anne

### Délégation Départementale de l'Allier :

#### *Ingénieur du Génie Sanitaire*

VOINIER Marie-Alix

#### *Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*



BOURRACHOT Thierry  
CORTIER Brigitte  
DEMOULIN Laurent  
FOUCRIER Sébastien  
MURE Aurélie

Délégation Départementale de l'Ardèche :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*  
DUCHEN Christophe

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*  
BARATHON Alexis  
GOUEDO Fabrice  
THEVENET Anne

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*  
BASSET Catherine  
JAILLET Céline  
LIOGIER Vincent  
MAROUZÉ Stéphanie  
PETIT François  
STASSE Claude  
VANDEVYVER Richard

Délégation Départementale du Cantal :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*  
MAGNE Sébastien

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*  
LACASSAGNE Marie

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*  
BONIS Gilbert  
DAMERON Joëlle  
LAFIRE Sylvie  
TRELON Laetitia  
WAGNER Laure

Délégation Départementale de la Drôme :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*  
VITRY Brigitte

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*  
BRUN Christian  
CHANTEPERDRIX Corinne  
MERCUROL Armelle

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*  
BANC SABINE  
CHARROL Bernard  
FAKRIM Mostafa  
GAUTIER Virginie  
LANNES Clémence  
LEMONNIER Alain  
NOYERIE Cécile

Délégation Départementale de l'Isère :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*  
PIOT Bernard

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*  
BOURRIN Sandrine  
CASTEL Corinne  
CLEMENT Cécile  
CUN Christine

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*  
BORGEY Christelle  
CARRIER Michel  
ENTRESSANGLE Sylvette  
GIRAUDEAU Xavier  
JOSSO Laurence  
LEOPOLD Anne  
MOTHAIS Murielle  
PARENT Alexandre  
PETER Tracy  
PRAT Elsa

Délégation Départementale de la Loire :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*  
ALLARD Cécile

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*  
BOTTIN-MELLA Pascale  
DOUSSON Denis  
ENGELVIN Denis  
LOUBIAT Damien

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*  
CHATAIN Sophie  
CHAVIGNY Judith  
DENEGRIS Laurence  
PIONIN Myriam  
ROBERT Clément  
VASSY Chantal

Délégation Départementale de la Haute-Loire :

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*  
PLOTON Laurence

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*  
CHARTOGNE Cécile  
EXBRAYAT Frédéric  
MALARTIC Céline  
PEYCHES Véronique  
TEYSSIER Christine

Délégation Départementale du Puy de Dôme :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*  
BIDET Gilles

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*

LEFEBVRE-MILON Karine  
PETIT Vincent  
SURREL Laurence

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*

ANDRE Chrystel  
BROTTE Christel  
FAVIER Jean-Pierre  
JONCOUX Francis Hervé  
PASCAL Jean-Paul  
PICQUENOT Agnès  
PUNGARTNIK Patricia

Délégation Départementale du Rhône et de la métropole de Lyon :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*

LE LOUEDEC Frédéric  
SCHMITT Marielle

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*

BOULLET Jenny  
FORMISYN Valérie  
GOFFINONT Franck  
LUTGEN Francis  
ROUSSEAU PINET Catherine

*Inspecteur de l'ARS*

PLANEL Amélie

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*

COUTIN Barbara  
DELPIROUX Tristan  
DOREY Patrick  
GUIHENEUF Florence  
GUYON Patricia  
LAGAUDE Didier  
LAUGE Catherine  
PEPE Sandrine  
PONSON Sandrine

Délégation Départementale de la Savoie :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*

FECHEROLLE Julien

*Ingénieurs d'Etudes Sanitaires*

BORIE Anne-Laure  
JACQUIN Gérard  
NEASTA Julien

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*

CHABERT Denis  
CUISINIER Catherine  
CULOMA Florence  
FRANCONY Jean-François  
KERRIEN Françoise  
PERRIN Sylvie  
PLAISANCE Jean-Claude

Délégation Départementale de la Haute Savoie :

*Ingénieur du Génie Sanitaire*  
REIGNIER Dominique

*Ingénieur d'Etudes Sanitaires*  
BELLEVILLE Geneviève  
MARCHANT Florian

*Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire*  
BAILLEUX Clarisse  
BOIS Blandine  
BUHREL Juliette  
FABRE Maryse  
FERAL Aurore  
JACQUEMIER Gérard  
LALECHERE Jean Baptiste  
LEPERS Jean-Marc

03\_DDARS\_Délégation départementale de l'Agence  
régionale de santé de l'Allier

03-2017-06-12-001

Extrait de la décision 2017-1605 fixant la liste des  
hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour  
les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la  
désignation des hydrogéologues agréés coordonnateurs et  
de leurs suppléants

**AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES**  
**Délégation Départementale de l'Allier**

Extrait de la décision 2017-1605 du 12 juin 2017  
fixant la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la  
région Auvergne-Rhône-Alpes et la désignation des hydrogéologues agréés coordonnateurs  
et de leurs suppléants

**DECIDE**

**Article 1** : La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes est établie comme suit :

**Département de l'Ain :**

M. TORELLI Pierre Coordonnateur  
Mme BAPTENDIER Evelyne Coordonnateur suppléant  
Mme BROUILLOUX Emilie  
M. CAVALERA Thomas  
M. CECILLON Gilles  
M. FAURE Guy  
Mme GALLINO Stéphanie  
M. GUIRAUD Fabien  
M. MURZILLI Olivier  
M. TALUY Pierrick  
M. TIRAT Michel  
M. TISSIER Edouard

Liste complémentaire :

M. CHEYNET Nicolas  
M. JACQUEMIN Philippe

**Département de l'Allier :**

Mme FREMION Monique Coordonnateur  
M. BESSON Jean-Claude Coordonnateur suppléant  
M. BENOIT Romain  
M. DORSEMAINE Patrick  
M. MARCHANDEAU Stéphane  
M. VERDIER Bertrand

Liste complémentaire :

M. CHEYNET Nicolas  
M. ROYAL Paul

**Département de l'Ardèche :**

M. NAUD Georges Coordonnateur  
M. BERGERET Patrick Coordonnateur suppléant  
M. CUCHE Daniel  
M. GAUTIER Jérôme  
M. MONTORIER Bernard  
M. RICHARD Olivier  
M. ROYAL Paul  
M. TSCHANZ Xavier  
Mme USTAL Magali

Liste complémentaire :

Mme BROUILLOUX Emilie  
M. CECILLON Gilles  
M. FAURE Guy

**Département du Cantal :**

M. LAPUYADE Frédéric Coordonnateur  
M. CHALIER Marc Coordonnateur suppléant  
M. DEBATISSE Olivier  
Mme FREMION Monique  
M. HENOU Bernard  
M. MARCHANDEAU Stéphane  
M. MONTORIER Bernard  
M. ROYAL Paul

Liste complémentaire :

M. BOIVIN Pierre  
M. VERDIER Bertrand

**Département de la Drôme :**

M. MONIER Thierry Coordonnateur  
M. BERGERET Patrick Coordonnateur suppléant  
M. COLLIGNON Bernard  
M. CUCHE Daniel  
M. GAUTIER Jérôme  
M. LANGLAIS Sébastien  
M. MICHAL Philippe  
M. RICHARD Olivier  
M. TORELLI Pierre  
M. TSCHANZ Xavier  
M. VERNAY Laurent

Liste complémentaire :

M. CAPPOEN Vincent  
M. MURZILLI Olivier  
M. VALENTIN Jocelyn

**Département de l'Isère :**

M. MICHAL Philippe Coordonnateur  
M. BOZONAT Jean-Pierre Coordonnateur suppléant  
M. BERGERET Patrick  
M. BIJU-DUVAL Jérôme  
M. CAPPOEN Vincent  
M. CECILLON Gilles  
M. DZIKOWSKI Marc  
M. GUIRAUD Fabien  
M. LANGLAIS Sébastien  
M. MONIER Thierry  
M. MURZILLI Olivier  
Mme SANDFORD Erica  
M. TALUY Pierrick  
M. TIRAT Michel  
M. TISSIER Edouard

Liste complémentaire :

M. FAURE Guy

**Département de la Loire :**

M. MICHAL Philippe Coordonnateur  
M. DEROSIER Philippe Coordonnateur suppléant  
M. BESSON Jean-Claude  
M. BONNET Franck  
M. CHEYNET Nicolas  
M. FAURE Guy  
M. MONIER Thierry  
M. ROGER Arnaud  
M. ROYAL Paul

Liste complémentaire :

Mme BROUILLOUX Emilie  
M. CAVALERA Thomas

**Département de la Haute-Loire :**

M. MONTORIER Bernard Coordonnateur  
M. DEBATISSE Olivier Coordonnateur suppléant  
M. BOIVIN Pierre  
M. DEROSIER Philippe  
M. DORSEMAINE Patrick  
M. LIVET Marc  
M. MARCHANDEAU Stéphane  
M. ROYAL Paul  
M. VERDIER Bertrand

Liste complémentaire :

M. DANNEVILLE Laurent  
M. FAURE Guy

**Département du Puy de Dôme :**

M. LIVET Marc Coordonnateur  
Mme FREMION Monique Coordonnateur suppléant  
M. BESSON Jean-Claude  
M. BOIVIN Pierre  
M. CHALIER Marc  
M. DANNEVILLE Laurent  
M. DEBATISSE Olivier  
M. DEROSIER Philippe  
M. DORSEMAINE Patrick  
Mme JACQUEMAIN Nathalie  
M. MONTORIER Bernard  
M. VERDIER Bertrand

Liste complémentaire :

M. BENOIT Romain  
M. LAPUYADE Frédéric  
M. ROGER Arnaud

**Département du Rhône :**

M. TIRAT Michel Coordonnateur  
M. BLONDEL Thierry  
M. BONNET Franck  
M. HOLE Jean-Pierre  
M. MURZILLI Olivier  
M. TISSIER Edouard



Liste complémentaire :

Mme BAPTENDIER Evelyne  
M. FAURE Guy  
M. GUIRAUD Fabien

**Département de la Savoie :**

M. TALUY Pierrick Coordonnateur  
M. MICHAL Philippe Coordonnateur suppléant  
M. BOURGEOIS Denys  
M. BOZONAT Jean-Pierre  
M. CARFANTAN Jean-Charles  
Mme GALLINO Stéphanie  
M. GRANGE Stéphane  
M. JEANNOLIN François  
M. JOSNIN Jean-Yves  
M. ROUSSET Philippe

Liste complémentaire :

M. BLONDEAU Aurélien

**Département de la Haute Savoie :**

M. DZIKOWSKI Marc Coordonnateur  
M. ROUSSET Philippe Coordonnateur suppléant  
Mme BAPTENDIER Evelyne  
M. BOZONAT Jean-Pierre  
Mme GALLINO Stéphanie  
M. GRANGE Stéphane  
Mme SOMMERIA Laure  
M. TALUY Pierrick

Liste complémentaire :

M. CECILLON Gilles  
M. JOSNIN Jean-Yves

**Article 2 :** Pendant la durée de la période d'agrément, les hydrogéologues des listes complémentaires ci-dessus, pourront en tant que de besoin, être nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

**Article 3 :** La validité de l'agrément est de cinq ans à compter du 12 juin 2017.

**Article 4 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le directeur général de l'ARS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de chaque préfecture de département de la région.

Le directeur général adjoint

Gilles DE LACAUSSADE

03\_DDCSPP\_Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

03-2017-06-09-002

Extrait de l'arrêté préfectoral N° 1434/2017 portant  
délivrance d'un agrément sanitaire d'un centre de  
rassemblement de bovins et d'ovins à destination du  
marché national

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICES VETERINAIRES  
SANTE, PROTECTION DES ANIMAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**EXTRAIT DE L'ARRETE N° 1434/2017 PORTANT DÉLIVRANCE D'UN AGRÉMENT SANITAIRE D'UN CENTRE DE RASSEMBLEMENT DE BOVINS ET D'OVINS A DESTINATION DU MARCHÉ NATIONAL**

ARTICLE 1 - L'agrément numéro **03 171 921R** est délivré, à l'établissement de M. Serge JONNET, sis « Les Gacons » à MERCY (03340), pour le centre de rassemblement de bovins et d'ovins à destination du marché national.

ARTICLE 2 - Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux.

ARTICLE 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Il est renouvelable sur demande écrite du responsable du centre, si l'établissement remplit les conditions fixées par les textes réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 - L'exploitant de l'établissement est tenu d'informer les services de l'Etat dès qu'intervient:

- un changement d'adresse du local,
- un changement de statut,
- une cessation d'activité,
- une transformation de l'établissement.

ARTICLE 5 - L'agrément peut être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'article R. 233-3-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 7 - L'arrêté 2402/2016 du 2 septembre 2016 portant suspension de l'agrément sanitaire d'un centre de rassemblement de bovins et d'ovins à destination du marché national est abrogé.

ARTICLE 8 - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand sous un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 9 - La directrice départementale chargée de la protection des populations du département de l'Allier est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Serge JONNET.

Fait à Moulins le 9 juin 2017

Pour le Préfet,  
La Directrice,

signé

Anne COSTAZ.

03\_DDCSPP\_Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

03-2017-04-14-003

Extrait de l'arrêté préfectoral n°1056/2017 du 14 avril 2017  
relatif à l'agrément de l'association F.O. Consommateurs  
de l'Allier

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – L'Association Force Ouvrière Consommateur (AFOC) de l'Allier est agréée pour une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté afin de pouvoir exercer l'action civile dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.621-1 et suivants du code de la consommation.

Article 2 - M. le secrétaire général de la Préfecture de l'Allier et Mme la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

Fait à Moulins, le 14 avril 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

SIGNÉ

Dominique SCHUFFENECKER

Les correspondances font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-après.

20, rue Aristide Briand – CS 60042  
03 402 YZEURE Cedex

Tél. : 04 70 48 35 00 Fax : 04 70 48 35 99 Courriel : [ddcspp-pcu@allier.gouv.fr](mailto:ddcspp-pcu@allier.gouv.fr)

Horaires ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30

03\_DDCSPP\_Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

03-2017-05-29-002

Extrait de l'arrêté préfectoral n°1347/2017 du 29 mai 2017  
portant modification de la liste des médecins du Comité  
Médical Départemental et de la Commission de Réforme

Extrait de l'arrêté préfectoral n°1347/2017 du 29 mai 2017 portant modification de la liste des médecins du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme

## A R R E T E

**ARTICLE 1.** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°1072/2016 du 07 avril 2016 est ainsi modifié par :

- Monsieur le Docteur CARDINAUD Philippe
- Madame le Docteur MASCHEIX-SVATON Catherine

sont nommés membres du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme.

- Madame le Docteur DAVIN Françoise n'est plus membre du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme.

**ARTICLE 2** : Le reste demeure sans changement.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Moulins, le 29 mai 2017

P/Le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale de la  
Cohésion Sociale et de la Protection  
des Populations de l'Allier

SIGNÉ

Anne COSTAZ

03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de  
l'Allier

03-2017-05-29-001

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1339/2017 du 29 mai 2017  
portant règlement particulier de navigation du plan d'eau  
de Prat



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n°1339/2017 du 29 mai 2017

Objet : Arrêté portant Règlement Particulier de Navigation du plan d'eau de Prat

Article 1 : L'arrêté préfectoral n°3668/71 en date du 13 août 1971 portant sur la proposition de certaines zones interdites à toutes activités sportives ou nautiques est abrogé.

Article 2 : Le barrage hydro-électrique de Prat est situé sur la rivière « Le Cher » dans le département de l'Allier. Le plan d'eau s'étend sur les communes du SAINTE-THERENCE et de MAZIRAT en rive droite et de TEILLET-ARGENTY, en rive gauche.

Le plan d'eau est une eau libre, l'exercice de la pêche est soumis aux lois et règlements en vigueur pour ces eaux.

L'exercice de la navigation sur ce plan d'eau est régi par le Règlement Général de Police de Navigation et par le présent arrêté.

Article 3 : Toutes navigations, baignades, et activités nautiques diverses motorisées ou non sont interdites sur le tronçon s'étendant du barrage de Rochebut jusqu'à 100 mètres en aval du barrage de Prat. De plus, l'accès est interdit à toutes personnes physiques sauf au concessionnaire, sur 700 m à l'aval du barrage de Rochebut et 300 m à l'amont du barrage de Prat.

Article 4 : Toute signalisation nécessaire pour matérialiser ces interdictions incombera à Électricité de France en accord et sous contrôle de la Direction Départementale des Territoires .

Article 5 : Toutefois, une zone d'embarquement liée à l'activité de canoës s'applique à partir de 100 m en aval après le barrage de Prat jusqu'au pont du CD 151 dit « Pont du Prat ».

La mise à l'eau des embarcations et les débarquements pourront être réalisés dans cette zone .

Article 6 : Mesures particulières de sécurité :

1) Le stationnement est interdit sur la desserte sauf en cas de dépôts des personnes et des biens, mais il n'y aura aucun temps d'attente, ni aucune activité latente sur cet emplacement.

2) Une signalisation dans la zone d'embarquement et de débarquement devra être assurée par les collectivités locales ou les associations sportives. L'entretien de l'accès ainsi que sa signalisation doivent être pris en charge par les demandeurs de cette mise à l'eau.

Article 7 : Les activités de canoës peuvent s'exercer dans les limites et conditions définies ci-après, aux risques et aux périls des participants, sans que la responsabilité du concessionnaire et de l'administration puisse être engagée.

Article 8 : Les interdictions et restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux interventions d'entretien, de sécurité et au suivi environnemental de la retenue concernant Électricité de France, le gestionnaire du barrage.

Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, Monsieur le Secrétaire de la sous-préfecture, les Maires de SAINTE-THERENCE, TEILLET-ARGENTY et MAZIRAT, Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhone-Alpes-Auvergne, le Directeur Départemental des Territoires de l'Allier, le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, le commandant Groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale de Pêche de l'Allier, le Chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité de l'Allier, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier, le Chef du groupe de Production Hydraulique du Puy de Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Allier.

P/ le Préfet et par délégation

Le Chef du service Environnement

Signé

Francis PRUVOT

03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de  
l'Allier

03-2017-06-09-001

Extrait de l'arrêté préfectoral N° 1442/2017 du 9 juin 2017  
portant sur le renouvellement des membres de la  
commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)

**Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1442/2017 du 9 juin 2017 portant sur le renouvellement des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat**

**Article 1er** : L'article 1er de l'arrêté n° 867/2016 du 17 mars 2016, de l'arrêté n° 1328 bis/2016 du 03 mai 2016 et de l'arrêté n° 1013/2017 du 11 avril 2017 portant sur le renouvellement des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat est modifié ainsi qu'il suit :

4/ en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social :

Membres titulaires :

- Danièle MOUSSET, 4 impasse du Pont – 03340 – BESSAY S/ALLIER.
- Dominique LEGRAND, 16 avenue de la République – 03000 – MOULINS.

Membres suppléants :

- Nicole BUXEROLLES, Les Champs de la Bruyère – 03210 – MARIGNY.
- Marc GESTE, Le Victor Hugo, 5 place de Verdun – 03000 – MOULINS.

5/ en qualité de représentants des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale pour le logement :

Membre titulaire :

- Myriam MAREMBERT, Action Logement Services, 8 avenue Marx Dormoy – 03100 - MONTLUCON

Membre suppléant :

- Jean-Pierre RIVALIER, Action Logement Services, 18 rue Blatin – 63000 – CLERMONT-FERRAND

**Article 2** : La durée du mandat des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, constituée à l'initiative du délégataire de compétence, est calée sur la durée de la convention de gestion conclue entre le délégataire de compétence et l'Anah, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

**Article 3** : Les autres dispositions des arrêtés préfectoraux n° 867/2016 du 17 mars 2016, n° 1328 bis/2016 du 03 mai 2016 et n° 1013/2017 du 11 avril 2017 demeurent inchangées.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Moulins, le 9 juin 2017

Le Préfet

SIGNÉ

Pascal SANJUAN

03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2017-05-31-012

Décision 2017-02 délégation signature

**DÉCISION N° 2017-02**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
*(annule et remplace la décision n° 2017 - 01 du 3 avril 2017)*

Le Directeur par intérim des centres hospitaliers de Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais,

**Vu** : le code de la santé publique notamment ses articles L 6143-7, 6<sup>ème</sup> alinéa, et D 6143-33 à D 6143-35

**Vu** : l'arrêté 2017 – 0803 en date du 30 mars 2017, de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, portant nomination de Monsieur Cyril GUAY en qualité de Directeur par intérim des centres hospitaliers de Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais

## DÉCIDE

**Article 1 :** En l'absence de Monsieur Cyril GUAY, Directeur par intérim des centres hospitaliers de Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais, il est donné une délégation de signature concernant le Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault, selon les modalités ci-après :

- **Délégation de signature est donnée à Madame Myriam DUCHER, Pharmacienne, en matière de :**
  - Bons de commandes de médicaments,
  - Bons de commandes de dispositifs médicaux et non médicaux, stériles et non stériles.
- **Délégation de signature est donnée à Madame Christelle DUBOIS, Adjoint des Cadres, en matière de :**
  - Actes d'état civil,
  - Courrier relatif aux relations avec les usagers.

En son absence, son remplacement est assuré dans l'ordre suivant :

- Madame Christine DELOFFRE.
- Madame Céline CHEVET.
- Madame Delphine BARAGOIN.

- **Délégation de signature est donnée à Madame Céline CHEVET, Adjoint des Cadres, en matière de :**
  - Courrier relatif aux affaires générales et aux plaintes et réclamations.

En son absence, son remplacement est assuré dans l'ordre suivant :

- Madame Christine DELOFFRE.
- Madame Christelle DUBOIS.
- Madame Delphine BARAGOIN.

- **Délégation de signature est donnée à Madame Christine DELOFFRE, Attachée d'Administration, en matière de :**
  - Contrat d'emploi à durée déterminée et indéterminée,
  - Décision individuelle relative à la situation administrative du personnel,
  - Courrier relatif aux ressources humaines et à la formation.

En son absence, son remplacement est assuré dans l'ordre suivant :

- Madame Chantal BOURDIN, Adjoint des Cadres.
- Madame Delphine BARAGOIN.

1/2

- **Délégation de signature est donnée à Madame Delphine BARAGOIN, Attachée d'Administration Principale, en matière de :**
- Mandatement des dépenses et titres de recettes,
  - Courriers relatifs aux affaires financières et du système d'information.

En son absence, son remplacement est assuré dans l'ordre suivant :

- Madame Nora DURAND-TILLIER.
- Madame Christine DELOFFRE.

- **Délégation de signature est donnée à Madame Nora DURAND-TILLIER, Attachée d'Administration, en matière de :**

- Bons de commandes en investissements,
- Bons de commandes en exploitation,
- Actes d'engagements de Marchés Publics,
- Contrats,
- Courriers relatifs aux affaires économiques.

En son absence, son remplacement est assuré dans l'ordre suivant :

- Madame Delphine BARAGOIN.
- Madame Christine DELOFFRE.

- **Délégation de signature est donnée à Monsieur Franck BARRON, Technicien Hospitalier, en matière de :**

- Bons de commandes et de réception de produits alimentaires.

**Article 2 :** Cette décision annule et remplace la décision n° 2017-01 du 3 avril 2017 et prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2017. Elle fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourbon l'Archambault,  
Le 31 mai 2017

Le Directeur par intérim des centres hospitaliers Bourbon l'Archambault et Cœur du Bourbonnais

C. GUAY



Vu pour dépôt de signatures :

M. DUCHER

D. BARAGOIN

F. BARRON

C. BOURDIN

C. CHEVET

C. DELOFFRE

C. DUBOIS

N. DURAND-TILLIER

Diffusion :

- Personnes concernées
- Trésorerie du Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault
- Recueil des actes administratifs

03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2017-06-15-001

Extrait de l'arrêté n°1521/2017 du 15 juin 2017 délivrant  
l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale à  
l'association de gestion Albert Thomas "AGAT" à  
Montluçon



PREFECTURE  
Mission interministérielle de coordination  
Politiques interministérielles ville, emploi et insertion

Extrait de l'arrêté n° 1521 / 2017 du 15 juin 2017, délivrant l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale à l'association de gestion «Albert Thomas» (A.G.A.T.) située à Montluçon

Article 1 : L'agrément en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** est accordé **pour une durée de 5 ans**, à compter du 15 juin 2017 jusqu'au 14 juin 2022, à l'**association de gestion «Albert Thomas» (A.G.A.T.)** située 89 avenue Albert Thomas à Montluçon (03100) et identifiée par le numéro Siret : 779 029 339 00024.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Allier et le Responsable de l'unité départementale Allier de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 15 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

SIGNE

Dominique SCHUFFENECKER

03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2017-06-16-001

extrait de l'arrêté n°2017-1523 portant composition du  
comité local d'aide aux victimes

## PREFECTURE

service interministériel de défense et de protection civile

Extrait de l'arrêté n°2017-1523 portant composition du comité local d'aide aux victimes dans le département de l'Allier

Article 1<sup>er</sup> :

Le comité local d'aide aux victimes (CLAV), institué par l'article 1 du décret n°2016-1056 du 3 août 2016 modifié est présidé par le préfet. Le procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Moulins en est le vice-président. Il est composé comme suit :

1/ représentants des services déconcentrés de l'État :

- le sous-préfet de Montluçon ou son représentant ;
- le sous-préfet de Vichy ou son représentant ;
- le directeur de cabinet ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant ;
- le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier ou son représentant ;
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Allier ou son représentant ;
- le délégué militaire départemental

2/ représentant les collectivités :

- un maire désigné par l'association départementale des maires et des présidents de communautés de l'Allier (ADM03) ou son suppléant ;
- un maire désigné par l'association départementale des maires ruraux (ADMR03) ou son suppléant ;
- le président de Moulins communauté ou son représentant ;
- le président de Montluçon communauté ou son représentant ;
- le président de Vichy communauté ou son représentant ;

3/ le président du comité départemental de l'accès au droit

4/ le délégué départemental de l'Agence régionale de santé de l'Allier ou son représentant ;

5/ le directeur territorial de Pôle emploi de l'Allier ou son représentant ;

6/ représentants des organismes locaux d'assurance maladie et des organismes locaux débiteurs de prestations sociales :

- le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier ou son représentant ;
- le directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Allier ou son représentant ;

7/ les procureurs de la République près les tribunaux de Grande Instance de Cusset et de Montluçon ;

8/ le président de l'association d'aide aux victimes Justice et Citoyenneté 03 (JEC03) ou son représentant ;

9/ représentants des barreaux du département :

- le président du barreau de Moulins ou son représentant ;

- le président du barreau de Montluçon ou son représentant ;
- le président du barreau de Vichy ou son représentant ;

10/ établissements concernés ou personnalités qualifiées dans le domaine de l'aide aux victimes :

a) lorsque le CLAV se réunit pour aborder l'aide aux victimes d'actes de terrorisme :

- le président du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions ou son représentant;
- le directeur du service départemental de l'Allier de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ou son représentant ;
- le représentant territorial de la FENVAC ;
- le référent départemental de la cellule d'urgence médico-psychologique ;

b) lorsque le CLAV se réunit pour aborder l'aide aux victimes d'accidents collectifs ou d'événements climatiques majeurs :

- le représentant des compagnies d'assurance concernées ou, le cas échéant, de la fédération française de l'assurance;
- le représentant territorial de la FENVAC ;
- le référent départemental de la cellule d'urgence médico-psychologique.

Article 2 :

Le préfet, président du comité local d'aide aux victimes peut se faire représenter par un membre du corps préfectoral.

Le procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Moulins, vice-président du comité local d'aide aux victimes, peut se faire représenter par le procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Cusset ou le procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Montluçon.

Article 3 :

Le secrétariat du comité local d'aide aux victimes est assuré par l'association d'aide aux victimes Justice et Citoyenneté 03.

Article 4 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité local d'aide aux victimes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Moulins, le 16 juin 2017

Le Préfet,

*signé*

Pascal SANJUAN

03\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi de l'Allier

03-2017-06-08-002

Arrêté n° DIRECCTE/2017/46



**PREFET DE L'ALLIER**

**Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

**Arrêté n° DIRECCTE/2017/46  
portant subdélégation de signature  
de Monsieur Jean-François BENEVISE  
directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
dans le cadre des attributions et compétences  
de Monsieur Pascal SANJUAN, préfet de l'ALLIER**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Vu** le code de commerce,

**Vu** le code du tourisme,

**Vu** le code du travail,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6,

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure,

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

**Vu** le décret n° 2016-885 du 29 juin 2016 modifiant le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**Vu** le décret du 23 août 2016 nommant Monsieur Pascal SANJUAN, préfet de l'Allier,

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

**Vu** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives,

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 avril 2017 portant nomination de Monsieur Jean-François BENEVISE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 1415/2017 du 07 juin 2017 de Monsieur le préfet de l'Allier, portant délégation de signature dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Jean-François BENEVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et autorisant Monsieur Jean-François BENEVISE à subdéléguer tout ou partie de cette délégation à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité,

**Vu** l'arrêté interministériel du 15 mai 2014 publié au JORF n°0128 du 4 juin 2014 nommant Monsieur Yves CHADEYRAS, responsable de l'unité départementale de l'Allier de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur proposition** du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves CHADEYRAS, responsable de l'unité départementale de l'Allier de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer au nom du préfet de l'Allier, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans les domaines de compétences prévus à l'article 1er de l'arrêté n° 1415/2017 du 07 juin 2017 susvisé et dans les conditions prévues à cet arrêté,

et en cas d'empêchement à :

- Madame Madeleine THEVENIN, directrice adjointe du travail ;
- Madame Brigitte BOUQUET, directrice adjointe du travail ;
- Madame Estelle PARAYRE, directrice adjointe du travail, jusqu'à septembre 2017 inclus ;
- Monsieur Stéphane QUINSAT, inspecteur du travail à compter de septembre 2017.

**La signature des actes liés au traitement des recours gracieux et hiérarchiques reste cependant réservée au responsable de l'unité départementale.**

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude ROCHE, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du préfet de l'Allier, au titre du décret n° 2001-387, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs aux marques d'identification.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude ROCHE, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Patrick ROBINEAU, chef du département métrologie ;
- Monsieur Romain BOUCHACOURT, chef de la subdivision Sud du département métrologie ;
- Monsieur Frédéric MARTINEZ, chef de la subdivision Centre du département métrologie ;
- Monsieur Frédéric FAYARD, chef de la subdivision Nord du département métrologie ;
- Monsieur Philippe ENJOLRAS, chef de la subdivision Ouest du département métrologie.

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n° DIRECCTE/2016/67 du 21 septembre 2016 pris par le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne- Rhône-Alpes dans le cadre des attributions et compétences du préfet de l'Allier ;

**Article 5 :** Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Allier.

Fait à Lyon, le 8 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,

**Signé**

Jean-François BENEVISE



63\_REC\_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2017-06-12-002

Arrêté du 12 juin 2017 portant composition de la  
Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement  
des professeurs des disciplines comportant une agrégation

**Arrêté du 12 juin 2017 portant composition de la  
Formation Paritaire Mixte Académique pour le  
mouvement des professeurs des disciplines comportant  
une agrégation**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 72.581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- VU le décret n° 72.580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;
- VU le décret n° 72.583 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement ;
- VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU la circulaire 2014-121 du 16 septembre 2014 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU la loi n° 2010.751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique ;
- VU le scrutin du 27 novembre au 04 décembre 2014 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel du 05 décembre 2014 ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2017 portant constitution de la CAPA des professeurs certifiés ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 novembre 2016 portant constitution de la CAPA des professeurs agrégés ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

La formation mixte paritaire académique appelée à donner un avis sur les tableaux de mutations intra-académiques des enseignants des disciplines :

- |                        |                                      |                                 |
|------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| - Philosophie,         | - Sciences Economiques et Sociales,  | - Education Musicale,           |
| - Lettres Classiques,  | - Mathématiques,                     | - Arts Plastiques,              |
| - Lettres Modernes,    | - Sciences Physiques,                | - Disciplines de l'Enseignement |
| - Langues Vivantes,    | - Physique et Electricité Appliquée, | Technique,                      |
| - Histoire-Géographie, | - Sciences et Vie de la Terre,       |                                 |

est constituée de la façon suivante :

**I - Représentants de l'Administration**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame le Recteur	Monsieur Benoît VERSCHAEVE Secrétaire Général de l'Académie
Monsieur Philippe TIQUET Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du PUY-DE-DOME	Monsieur Didier GAUTEREAU Secrétaire Général Adjoint - Directeur de la DIPOS
Madame Annie DERRIAZ Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'ALLIER	Madame Béatrice CLEMENT Secrétaire Générale Adjointe - Directrice de la DIFAGE
Monsieur Jean-Williams SEMERARO Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la HAUTE-LOIRE	Monsieur Francis MICHARD Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue - Directeur du GIP
Monsieur Dominique BERGOPSOM Secrétaire Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines	Madame Bernadette RAGE Chef de la Division des Personnels Enseignants

## I - Représentants de l'Administration (suite)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Catherine CHIFFE IA-IPR d'Economie et Gestion	Monsieur Noël GORGE IA-IPR de Lettres
Madame Rose-Marie GOUGA IA-IPR d'Espagnol	Madame Sylvie LAFRAGETTE IA-IPR d'Anglais
Monsieur Jean-Alain RODDIER IA-IPR de Mathématiques	Monsieur Peter STECK IA-IPR d'Allemand
Monsieur Arnaud LECLERC Délégué Académique à la Formation	Monsieur Jean-Jacques SEITZ IA-IPR de Mathématiques
Monsieur Yannick MORICE IA-IPR de STI	Madame Véronique MONMARON IA-IPR d'Economie et Gestion
Madame Florence PROST IA-IPR de SVT	Madame Annie BALLARIN IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire
Madame Claire MAZERON IA-IPR d'Histoire et Géographie	Monsieur Nicolas ROCHER IA-IPR d'Histoire et Géographie
Madame Françoise BARACHET IA-IPR de Mathématiques	Madame Delphine PAILLER IA-IPR de Physique-Chimie
Madame Valérie PERRIN IA-IPR d'Arts Plastiques	Monsieur Michel GAILLIARD IA-IPR de Lettres
Monsieur Jean-Claude FRICOU IA-IPR de STI	Monsieur Stéphane GREVOUL IA-IPR de Physique-Chimie
Madame Claudie NOULIN, Provisseur Lycée B. Pascal CLERMONT-FERRAND	Monsieur Patrick BI ASSIRA, Principal Collège L. Aubrac CLERMONT-FERRAND
Madame VIGNEAU-PELISSIER, Provisseur Lycée S. Apollinaire CLERMONT-FERRAND	Monsieur Patrick GROSLAMBERT, Principal Collège T. de Chardin CHAMALIERES
Monsieur David AUBAILLY Provisseur Vie Scolaire	Madame Valérie LIONNE Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants
Monsieur Romuald FLORID, Provisseur Lycée T. de Banville MOULINS	Madame Christiane VERDIER, Principale Collège de Verrière ISSOIRE
Monsieur Jean-Luc MADIC, Principal Collège A. de Saint-Exupéry LEMPDES	Madame Karine NATALE, Provisseur, Lycée CHAMALIERES
Madame Nadine PLANCHETTE, Principale Collège M. Bloch COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Christophe MORGES, Principal Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
Monsieur Hervé HAMONIC, Provisseur Lycée C. et P. Virlogeux RIOM	Monsieur Patrick DELHOMMEAU, Principal Collège G. Philippe CLERMONT-FERRAND
Madame Françoise LAVAL, Principale Collège H. Pourrat CEYRAT	Monsieur Alain CHERAA, Principal Collège A. Audembron THIERS
Madame Marie-Noëlle JEMINET, Provisseur Lycée J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Monsieur Thierry MATHON, Provisseur Lycée Murat ISSOIRE
Madame Sandrine PERALS, Provisseur Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE	Madame Brigitte BOUDRIOT, Provisseur Adjointe Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE
Monsieur Christian PUECHBROUSSOU, Provisseur Lycée A. Brugière CLERMONT-FERRAND	Monsieur Frédéric MOLLE, Principal Collège F. Villon ST DIER D'AUVERGNE
Monsieur Marc HARADJI, Provisseur Lycée A. Londres CUSSET	Madame Ghania BEN GHARBA, Provisseur Lycée V. Larbaud CUSSET
Madame Catherine OBIS Chef de bureau DPE 1	Madame Isabelle BOUCHON DPE 1 - Bureau Disciplines linguistiques et Techniques
Madame Isabelle GARCIA Chef de bureau DPE 2	Madame Valérie MEULNET DPE 1 - Bureau Disciplines linguistiques et Techniques

## II - Représentants du Personnel

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<b>Agrégés</b>	
SNES SNEP SNESUP FSU	Madame Danielle GUILLARD Lycée A. Brugière CLERMONT-FERRAND	Madame Hélène FOURNEL Lycée de Haute Auvergne SAINT-FLOUR
	Madame Françoise COMBES Lycée C. et P. Virlogeux RIOM	Monsieur Philippe GAGNAIRE Collège L. Aubrac CLERMONT-FERRAND
	Monsieur Michel PUERTO Lycée J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Monsieur Stéphane CUQ LP J. Constant MURAT
	Madame Sophie FRYSZMAN Lycée S. Apollinaire CLERMONT-FERRAND	Madame Chantal COTTES Lycée R. Descartes COURNON
SNALC FGAF	Madame Chantal VAUTRIN Lycée J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Madame Catherine BRADLEY-ROUSSEL LP J. Monnet-Mermoz AURILLAC
	Monsieur Christophe ROUSSEL Lycée des Métiers MAURIAC	Madame Hortense LAURE Lycée S. Apollinaire CLERMONT-FERRAND
	Monsieur Grégoire LEVEAUX Lycée La Fayette CLERMONT-FERRAND	Monsieur Philippe FONTAINE Collège LES ANCIZES COMPS
SE UNSA	Monsieur Frédéric LOIZEAU Lycée Murat ISSOIRE	Monsieur Philippe BISSON Collège P. Gironnet PONTAUMUR
FNEC FP FO	Monsieur Jean-Yves BELLARD Collège M. Bloch COURNON	Monsieur Axel CRISTIN LP C. Claudel CLERMONT-FERRAND
SGEN CFDT	Monsieur Marc MEISSONNIER Collège V. Hugo VOLVIC	Madame RAUFAST BENBAKKAR Michelle Lycée S. Apollinaire CLERMONT-FERRAND
	<b>Certifiés</b>	
SNES SNESUP FSU	Monsieur Jean-Pierre MIALOT Collège J. Monnet YSSINGEAUX	Madame Carmen ROUGERON Lycée A. Londres CUSSET
	Monsieur Thierry MEYSSONNIER Collège A. France GERZAT	Monsieur Jean-Louis NEFLOT-BISSUEL Lycée C. et A. Dupuy LE PUY-EN-VELAY
	Madame Delphine BERTRAND Collège du Beffroi BILLOM	Madame Virginie FONTANEL-DELORT Collège J. Ferry AURILLAC
	Monsieur Marc BELLAIGUE Collège F. Villon YZEURE	Monsieur Pierre-Yves BISCHOFF Université CLERMONT AUVERGNE
	Monsieur Fabien CLAVEAU Collège M. Bloch COURNON D'AUVERGNE	Madame Aurélie DUBIEN Collège G. Onslow LEZOUX
	Madame Camille MORANDAT Lycée A. Londres CUSSET	Madame Laurie GOURC Collège La Ribeyre COURNON D'AUVERGNE
	Monsieur Xavier GOURC Lycée CHAMALIERES	Madame Félicité MONTAGNAC Collège B. de Vigenère ST- POURCAIN/SIOULE
Madame Géraldine ARTAUD Collège C. Baudelaire CLERMONT-FERRAND	Madame Françoise BARGOIN Collège I. et F. Joliot-Curie AUBIERE	
SNALC FGAF	Madame Nicole DUTHON Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Thierry FEVRE Collège L. Aragon DOMERAT
	Madame Alice EISSEN Lycée C. et P. Virlogeux RIOM	Madame Catherine CHAULIAC Collège J. Rostand LES MARTRES DE VEYRE
	Madame Catherine BRAI Lycée Murat ISSOIRE	Monsieur Bruno GUTIERREZ Collège La Ribeyre COURNON D'AUVERGNE

## II - Représentants du Personnel (suite)

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Certifiés	
SE UNSA	Monsieur Daniel CORNET Collège J. Rostand LES MARTRES-DE-VEYRE	Monsieur Eric HAYMA Lycée CHAMALIERES
	Monsieur Thierry BEGON Collège T. de Chardin CHAMALIERES	Monsieur Bernard MENIER Collège G. Onslow LEZOUX
	Madame Aude PERRIN Collège P. Mendès-France RIOM	Madame Valérie ROUX Lycée CHAMALIERES
FNEC FP FO	Madame Agnès CHICHEREAU Collège La Fayette LE PUY-EN-VELAY	Madame Auriane ACOSTA Collège A. Camus CLERMONT-FERRAND
	Monsieur Frédéric ABRIOUX Collège H. Pourrat CEYRAT	Madame Catherine BERTEAU Lycée B. Pascal CLERMONT-FERRAND
SGEN CFDT	Monsieur Jean-Marie DOUSSON Collège A. de Saint-Exupéry LEMPDES	Monsieur Christian BOVET Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
SUD EDUCATION	Madame Béatrice NICOLAS Lycée A. Brugière CLERMONT-FERRAND	Madame Caroline BRONNER Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
CGT EDUC'ACTION	Madame Hélène FOLCHER Collège J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Monsieur Nicolas ROBIN Lycée P. Constans MONTLUCON

### Article 2

Les dispositions de l'arrêté rectoral en date du 17 mars 2017 sont abrogées.

### Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juin 2017

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION

63\_REC\_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2017-06-12-003

Arrêté rectoral du 12 juin 2017 portant composition de la  
Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement  
des professeurs des disciplines  
sans agrégation

**Arrêté rectoral du 12 juin 2017 portant composition de la  
Formation Paritaire Mixte Académique pour le  
mouvement des professeurs des disciplines  
sans agrégation**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 72.581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- VU le décret n° 72.583 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement ;
- VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU la circulaire 2014-121 du 16 septembre 2014 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU la loi n° 2010.751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique ;
- VU le scrutin du 27 novembre au 04 décembre 2014 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel du 05 décembre 2014 ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

La formation mixte paritaire académique appelée à donner un avis sur les tableaux de mutations intra-académiques des professeurs certifiés et adjoints d'enseignement des disciplines :

- Technologie,
- Bureautique,
- Documentation,

est constituée de la façon suivante :

**I - Représentants de l'Administration**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame le Recteur	Monsieur Benoît VERSCHAEVE Secrétaire Général de l'Académie
Madame Annie DERRIAZ Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'ALLIER	Madame Béatrice CLEMENT Secrétaire Générale Adjointe - Directrice de la DIFAGE
Monsieur Dominique BERGOPSOM Secrétaire Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines	Madame Bernadette RAGE Chef de la Division des Personnels Enseignants
Madame Catherine CHIFFE IA-IPR d'Economie et Gestion	Monsieur Noël GORGE IA-IPR de Lettres
Madame Rose-Marie GOUGA IA-IPR d'Espagnol	Madame Sylvie LAFRAGETTE IA-IPR d'Anglais
Monsieur Arnaud LECLERC Délégué Académique à la Formation	Monsieur Jean-Jacques SEITZ IA-IPR de Mathématiques
Monsieur Yannick MORICE IA-IPR de STI	Madame Véronique MONMARON IA-IPR d'Economie et Gestion
Madame Florence PROST IA-IPR de SVT	Madame Annie BALLARIN IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

## I - Représentants de l'Administration (suite)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Claire MAZERON IA-IPR d'Histoire et Géographie	Monsieur Nicolas ROCHER IA-IPR d'Histoire et Géographie
Madame Françoise BARACHET IA-IPR de Mathématiques	Madame Delphine PAILLER IA-IPR de Physique-Chimie
Monsieur David AUBAILLY Proviseur Vie Scolaire	Madame Valérie LIONNE Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants
Monsieur Romuald FLORID, Proviseur Lycée T. de Banville MOULINS	Madame Christiane VERDIER, Principale Collège de Verrière ISSOIRE
Monsieur Jean-Luc MADIC, Principal Collège A. de Saint-Exupéry LEMPDES	Madame Karine NATALE, Provisseur, Lycée CHAMALIERES
Madame Nadine PLANCHETTE, Principale Collège M. Bloch COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Christophe MORGES, Principal Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
Monsieur Hervé HAMONIC, Proviseur Lycée C. et P. Virlogeux RIOM	Monsieur Patrick DELHOMMEAU, Principal Collège G. Philippe CLERMONT-FERRAND
Madame Françoise LAVAL, Principale Collège H. Pourrat CEYRAT	Monsieur Alain CHERAA, Principal Collège A. Audembron THIERS
Madame Marie-Noëlle JEMINET, Provisseur Lycée J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Monsieur Thierry MATHON, Proviseur Lycée Murat ISSOIRE
Madame Sandrine PERALS, Provisseur Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE	Madame Brigitte BOUDRIOT, Provisseur Adjointe Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE
Monsieur Christian PUECHBROUSSOU, Proviseur Lycée A. Brugière CLERMONT-FERRAND	Monsieur Frédéric MOLLE, Principal Collège F. Villon ST DIER D'AUVERGNE

## II - Représentants du Personnel

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>HORS CLASSE</u>	
SE UNSA	Monsieur Daniel CORNET Collège J. Rostand LES MARTRES-DE-VEYRE	Monsieur Eric HAYMA Lycée CHAMALIERES
	Monsieur Thierry BEGON Collège T. de Chardin CHAMALIERES	Monsieur Bernard MENIER Collège G. Onslow LEZOUX
SNES SNEP SNESUP FSU	Monsieur Jean-Pierre MIALOT Collège J. Monnet YSSINGEAUX	Madame Carmen ROUGERON Lycée A. Londres CUSSET
SNALC FGAF	Madame Nicole DUTHON Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Thierry FEVRE Collège L. Aragon DOMERAT



## II - Représentants du Personnel (suite)

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>CLASSE NORMALE</u>	
SNES SNESUP FSU	Monsieur Thierry MEYSSONNIER Collège A. France GERZAT	Monsieur Jean-Louis NEFLOT-BISSUEL Lycée C. et A. Dupuy LE PUY-EN-VELAY
	Madame Delphine BERTRAND Collège du Beffroi BILLOM	Madame Virginie FONTANEL-DELORT Collège J. Ferry AURILLAC
	Monsieur Marc BELLAIGUE Collège F. Villon YZEURE	Monsieur Pierre-Yves BISCHOFF Université CLERMONT AUVERGNE
	Monsieur Fabien CLAVEAU Collège M. Bloch COURNON D'AUVERGNE	Madame Aurélie DUBIEN Collège G. Onslow LEZOUX
	Madame Camille MORANDAT Lycée A. Londres CUSSET	Madame Laurie GOURC Collège La Ribeyre COURNON D'AUVERGNE
	Monsieur Xavier GOURC Lycée CHAMALIERES	Madame Félicité MONTAGNAC Collège B. de Vigenère ST-POURCAIN/SIOULE
	Madame Géraldine ARTAUD Collège C. Baudelaire CLERMONT-FERRAND	Madame Françoise BARGOIN Collège I. et F. Joliot-Curie AUBIERE
SNALC FGAF	Madame Alice EISSEN Lycée C. et P. Virlogeux RIOM	Madame Catherine CHAULIAC Collège J. Rostand LES MARTRES DE VEYRE
	Madame Catherine BRAI Lycée Murat ISSOIRE	Monsieur Bruno GUTIERREZ Collège La Ribeyre COURNON D'AUVERGNE
FNEC FP FO	Madame Agnès CHICHEREAU Collège La Fayette LE PUY-EN-VELAY	Madame Auriane ACOSTA Collège A. Camus CLERMONT-FERRAND
	Monsieur Frédéric ABRIOUX Collège H. Pourrat CEYRAT	Madame Catherine BERTEAU Lycée B. Pascal CLERMONT-FERRAND
SUD EDUCATION	Madame Béatrice NICOLAS Lycée A. Brugère CLERMONT-FERRAND	Madame Caroline BRONNER Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
CGT EDUC'ACTION	Madame Hélène FOLCHER Collège J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Monsieur Nicolas ROBIN Lycée P. Constans MONTLUCON
SGEN CFDT	Monsieur Jean-Marie DOUSSON Collège A. de Saint-Exupéry LEMPDES	Monsieur Christian BOVET Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
SE UNSA	Madame Aude PERRIN Collège P. Mendès-France RIOM	Madame Valérie ROUX Lycée CHAMALIERES

### Article 2

Les dispositions de l'arrêté rectoral en date du 17 mars 2017 sont abrogées.

### Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juin 2017

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION

63\_REC\_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2017-06-12-004

Arrêté rectoral du 12 juin 2017 portant constitution de la  
Commission Administrative Paritaire Académique  
compétente à l'égard des  
professeurs Certifiés et des Adjoints d'Enseignement

**Arrêté rectoral du 12 juin 2017 portant constitution  
de la Commission Administrative Paritaire  
Académique compétente à l'égard des  
professeurs Certifiés et des Adjoints  
d'Enseignement**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 09 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels aux dites commissions ;
- VU la circulaire 2014-121 du 16 septembre 2014 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU le scrutin du 27 novembre au 04 décembre 2014 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel du 05 décembre 2014 ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

La Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des professeurs Certifiés et des Adjoints d'Enseignement est ainsi constituée :

**I - Représentants de l'Administration**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame le Recteur	Monsieur Benoît VERSCHAEVE Secrétaire Général de l'Académie
Madame Annie DERRIAZ Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'ALLIER	Madame Béatrice CLEMENT Secrétaire Générale Adjointe - Directrice de la DIFAGE
Monsieur Dominique BERGOPSOM Secrétaire Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines	Madame Bernadette RAGE Chef de la Division des Personnels Enseignants
Madame Catherine CHIFFE IA-IPR d'Economie et Gestion	Monsieur Noël GORGE IA-IPR de Lettres
Madame Rose-Marie GOUGA IA-IPR d'Espagnol	Madame Sylvie LAFRAGETTE IA-IPR d'Anglais
Monsieur Arnaud LECLERC Délégué Académique à la Formation	Monsieur Jean-Jacques SEITZ IA-IPR de Mathématiques
Monsieur Yannick MORICE IA-IPR de STI	Madame Véronique MONMARON IA-IPR d'Economie et Gestion
Madame Florence PROST IA-IPR de SVT	Madame Annie BALLARIN IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

## I - Représentants de l'Administration (suite)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Claire MAZERON IA-IPR d'Histoire et Géographie	Monsieur Nicolas ROCHER IA-IPR d'Histoire et Géographie
Madame Françoise BARACHET IA-IPR de Mathématiques	Madame Delphine PAILLER IA-IPR de Physique-Chimie
Monsieur David AUBAILLY Proviseur Vie Scolaire	Madame Valérie LIONNE Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants
Monsieur Romuald FLORID, Proviseur Lycée T. de Banville MOULINS	Madame Christiane VERDIER, Principale Collège de Verrière ISSOIRE
Monsieur Jean-Luc MADIC, Principal Collège A. de Saint-Exupéry LEMPDES	Madame Karine NATALE, Provisseur, Lycée CHAMALIERES
Madame Nadine PLANCHETTE, Principale Collège M. Bloch COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Christophe MORGES, Principal Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
Monsieur Hervé HAMONIC, Proviseur Lycée C. et P. Virlogeux RIOM	Monsieur Patrick DELHOMMEAU, Principal Collège G. Philippe CLERMONT-FERRAND
Madame Françoise LAVAL, Principale Collège H. Pourrat CEYRAT	Monsieur Alain CHERAA, Principal Collège A. Audembron THIERS
Madame Marie-Noëlle JEMINET, Provisseur Lycée J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Monsieur Thierry MATHON, Proviseur Lycée Murat ISSOIRE
Madame Sandrine PERALS, Provisseur Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE	Madame Brigitte BOUDRIOT, Provisseur Adjointe Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE
Monsieur Christian PUECHBROUSSOU, Proviseur Lycée A. Brugière CLERMONT-FERRAND	Monsieur Frédéric MOLLE, Principal Collège F. Villon ST DIER D'AUVERGNE

## II - Représentants du Personnel

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>HORS CLASSE</u>	
SE UNSA	Monsieur Daniel CORNET Collège J. Rostand LES MARTRES-DE-VEYRE	Monsieur Eric HAYMA Lycée CHAMALIERES
	Monsieur Thierry BEGON Collège T. de Chardin CHAMALIERES	Monsieur Bernard MENIER Collège G. Onslow LEZOUX
SNES SNEP SNESUP FSU	Monsieur Jean-Pierre MIALOT Collège J. Monnet YSSINGEAUX	Madame Carmen ROUGERON Lycée A. Londres CUSSET
SNALC FGAF	Madame Nicole DUTHON Lycée R. Descartes COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Thierry FEVRE Collège L. Aragon DOMERAT

## II - Représentants du Personnel (suite)

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>CLASSE NORMALE</u>	
SNES SNESUP FSU	Monsieur Thierry MEYSSONNIER Collège A. France GERZAT	Monsieur Jean-Louis NEFLOT-BISSUEL Lycée C. et A. Dupuy LE PUY-EN-VELAY
	Madame Delphine BERTRAND Collège du Beffroi BILLOM	Madame Virginie FONTANEL-DELORT Collège J. Ferry AURILLAC
	Monsieur Marc BELLAIGUE Collège F. Villon YZEURE	Monsieur Pierre-Yves BISCHOFF Université CLERMONT AUVERGNE
	Monsieur Fabien CLAVEAU Collège M. Bloch COURNON D'AUVERGNE	Madame Aurélie DUBIEN Collège G. Onslow LEZOUX
	Madame Camille MORANDAT Lycée A. Londres CUSSET	Madame Laurie GOURC Collège La Ribeyre COURNON D'AUVERGNE
	Monsieur Xavier GOURC Lycée CHAMALIERES	Madame Félicité MONTAGNAC Collège B. de Vigenère ST- POURCAIN/SIOULE
	Madame Géraldine ARTAUD Collège C. Baudelaire CLERMONT-FERRAND	Madame Françoise BARGOIN Collège I. et F. Joliot-Curie AUBIERE
SNALC FGAF	Madame Alice EISSEN Lycée C. et P. Virlogeux RIOM	Madame Catherine CHAULIAC Collège J. Rostand LES MARTRES DE VEYRE
	Madame Catherine BRAI Lycée Murat ISSOIRE	Monsieur Bruno GUTIERREZ Collège La Ribeyre COURNON D'AUVERGNE
FNEC FP FO	Madame Agnès CHICHEREAU Collège La Fayette LE PUY-EN-VELAY	Madame Auriane ACOSTA Collège A. Camus CLERMONT-FERRAND
	Monsieur Frédéric ABRIOUX Collège H. Pourrat CEYRAT	Madame Catherine BERTEAU Lycée B. Pascal CLERMONT-FERRAND
SUD EDUCATION	Madame Béatrice NICOLAS Lycée A. Brugière CLERMONT-FERRAND	Madame Caroline BRONNER Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
CGT EDUC'ACTION	Madame Hélène FOLCHER Collège J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	Monsieur Nicolas ROBIN Lycée P. Constans MONTLUCON
SGEN CFDT	Monsieur Jean-Marie DOUSSON Collège A. de Saint-Exupéry LEMPDES	Monsieur Christian BOVET Collège R. Quilliot CLERMONT-FERRAND
SE UNSA	Madame Aude PERRIN Collège P. Mendès-France RIOM	Madame Valérie ROUX Lycée CHAMALIERES

### Article 2

Les dispositions de l'arrêté rectoral en date du 04 octobre 2016 sont abrogées.

### Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juin 2017

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION

84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

03-2017-06-13-002

Arrêté N° DREAL-SG-2017-06-13-65/03 du 13 juin 2017  
portant subdélégation de signature aux agents de la  
DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
pour les compétences générales et techniques pour le  
département de l'Allier

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

**Arrêté N° DREAL-SG-2017-06-13-65/03 du 13 juin 2017  
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
pour les compétences générales et techniques pour le département de l'Allier**

**La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n°2014-751 du 1er juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2504/2016 du 19 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour le département de l'Allier ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à Messieurs Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral n° 2504/2016 du 19 septembre 2016, à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :

1- Des actes à portée réglementaire.

2- Des sanctions administratives telles que suspensions, annulations ou retraits d'agrément ou d'autorisations.

3- Des décisions individuelles dont la procédure d'instruction requiert soit une enquête publique, soit l'avis d'une instance consultative nationale, soit l'avis d'une instance consultative présidée par un membre du corps préfectoral ou ont fait l'objet, dans le cadre de cette procédure d'instruction, d'un avis contraire au sens de la décision proposée de la part d'une des collectivités territoriales consultée.

4- Des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux.

5- Des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents.

6- Des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État.

7- Des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales.

8- Des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

9- Des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 30 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, Messieurs Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée aux personnes suivantes, selon les conditions fixées ci-dessous, dans la limite des actes cités en article 1.

#### 2. 1. Contrôle électricité, gaz et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT chef du service prévention des risques industriels, climat air, énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air, énergie délégué, à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- tous actes liés à l'approbation de projet d'ouvrage.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC, Sébastien VIENOT, Olivier GARRIGOU et Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air, énergie, service prévention des risques industriels, climat air énergie, Mmes Évelyne BERNARD, adjointe au chef de pôle, Anne-Sophie MUSY, chargée de mission lignes électriques, filière éolienne, Savine ANDRY, chargée de mission énergies renouvelable M. Philippe BONANAUD, chargé de mission réseaux électriques vulnérabilité énergétique ;
- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, service eau hydroélectricité et nature, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle ;
- M. Cyril BOURG, Mmes Marie-Hélène VILLÉ et Béatrice ALLEMAND, chargés de mission concessions hydroélectriques ;



- MM. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme et Lionel LABELLE, adjoint au chef de l'unité.

#### • 2.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PIROUX, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Nicole CARRIE, adjointe au chef de service ;
- M. Patrick MOLLARD, adjoint au chef de service, chef de pôle ouvrages hydrauliques, M. Jean-Luc BARRIER, délégué au chef de pôle, et M. Éric BRANDON, adjoint au chef de pôle ;
- Mme Meriem LABBAS, adjointe au chef de service ;
- Mmes Cécile SCHRIQUI, Lise TORQUET, MM. Antoine SANTIAGO, Ivan BEGIC, Bruno LUQUET, Yannick DOUCE, François BARANGER, Romain CLOIX, Alexandre WEGIEL, Dominique LENNE, Philippe LIABEUF, Samuel LOISON et Stéphane BEZUT, ingénieurs contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

#### 2.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, à l'effet de signer tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC et Olivier GARRIGOU, la même subdélégation pourra être exercée par Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité et Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle, ainsi que M. Cyril BOURG, Mmes Marie-Hélène VILLÉ, Béatrice ALLEMAND, chargées de mission concessions hydroélectriques, Mme Joëlle GORON, MM. Jean-Luc BARRIER, Dominique LENNE, Philippe LIABEUF, ingénieurs contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

#### 2.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air énergie délégué, à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation,
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC, Sébastien VIENOT, Olivier GARRIGOU, Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle, Mme Marguerite MUHLHAUS, chargée de mission géothermie ;
- M Bertrand DURIN, chef de pôle climat, air, énergie, service prévention des risques industriels, climat air énergie ;
- Mmes Ghislaine GUIMONT, chef de pôle risques technologiques, mines et carrières, Carole CHRISTOPHE, chef d'unité sol et sous-sol, Lysiane JACQUEMOUX, chargée de mission après-mines, exploitations souterraines, titres miniers et inspection du travail, Elodie CONAN, chargée de mission carrières, planification carrières et déchets et Agnès CHERREY, chargée de mission carrières, ISDI, référent inspection travail, M. Dominique NIEMEC, chargé de mission mines/après mines et stériles miniers, unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, M. Alexandre CLAMENS, chargé de mission après mines, stockages souterrains ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, M. Lionel LABELLE, adjoint au chef de l'unité, M. Dominique NIEMEC, chargé de mission mines/après mines et stériles miniers, M. Pierre VINCHES, délégué au chef de l'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme.

#### 2.5. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de canalisations de transport prévu par le code de l'environnement à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de DUP ;
- tous actes relatifs au contrôle technique et administratif des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous pression.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sébastien VIENOT et Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Ghislaine GUIMONT, chef de pôle risque technologiques mines et carrières, Mme Christine RAHUEL et M. François MEYER, chargés de mission appareils à pression, canalisations, M. Pierre FAY, chef d'unité appareils à pression, canalisations, M. Patrick FUCHS, chargé de mission canalisations, référent de la coordination inter-région canalisations, MM. Emmanuel DONNAINT, Daniel BOUZIAT et Rémi MORGE, chargés de mission canalisations ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, M. Lionel LABELLE, adjoint au chef de l'unité interdépartementale, M. Pierre VINCHES, délégué au chef de l'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme.

## 2.6. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à M Sébastien VIENOT chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation ;
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées ;
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs ;
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets ;
- tout acte relatif aux plans de surveillance de gaz à effet de serre : vérification et acceptation des plans tels que prévus aux II et III de l'arrêté ministériel du 31 octobre 2012.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sébastien VIENOT et Jean-François BOSSUAT, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Ghislaine GUIMONT, chef de pôle risques technologiques mines et carrières, Mmes Cathy DAY et Gwenaëlle BUISSON, MM. Emmanuel BERNE, Stéphane PAGNON et Pierre PLICHON, chargés de mission risques accidentels, M. Alexandre CLAMENS, chargés de mission après-mines, stockage souterrains ;
- MM. Yves-Marie VASSEUR, chef de pôle risques chroniques, santé et environnement, Gérard CARTAILLAC, adjoint au chef de pôle, Pascal BOSSEUR DIT TOBY, chargé de mission produits chimiques, administration bases de données, Mme Élodie MARCHAND, chargée de mission produits chimiques, Mme Claire DEBAYLE, M. Samuel GIRAUD et M. Frédéric VIGUIER, chargés de mission SSP, M. Yves EPRINCHARD, chef d'unité installations classées air, santé, environnement, Mme Caroline IBORRA, chargée de mission air, M. Vincent PERCHE, chargé de mission IED et coordonnateur PN, Mme Aurélie BARAER, chargée de mission déchets, Mme Delphine CROIZE-POURCELET, chargée de mission eau, Mmes Dominique BAURES, chargée de mission santé-environnement, Andrea LAMBERT, chargée de mission eau-déchets et Laure ENJELVIN, chargée de mission air, bruit, santé-environnement ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme et M. Lionel LABELLE, adjoint au chef de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité interdépartementale et de son adjoint, la même subdélégation pourra être exercée dans leurs domaines respectifs de compétence par les agents suivants, inspecteurs des installations classées : M. Régis BABEL, Mme Flora CAMPS, Mme Audrey MATHIEUX, M. Sébastien MATHIEUX, M. Maurice OGHEARD, M. Daniel PANNEFIEU, M. Christian SAINT-MAURICE, Mme Sophie SEYTRE-DUPECHER, M. Gilles SIMON, M. Yann THIEBAUT et M. Pierre VINCHES, délégués au chef de l'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme.

## 2.7. Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et Mme Cendrine PIERRE, cheffe de service déléguée, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;

- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, réception de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël DARMIAN et de Mme Cendrine PIERRE, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Laurent ALBERT, chef de pôle contrôle secteur Est, Mme Myriam LAURENT-BROUTY, chef de pôle réglementation secteur Est, Mme Estelle POUTOU, chef du pôle contrôle et réglementation secteur Ouest, MM. Denis MONTES, chef d'unité contrôle techniques des véhicules, Vincent THIBAUT et Nicolas MAGNE, chargés d'activité véhicules, Mme Françoise BARNIER, chargée de mission ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Puy-de-Dôme-Allier-Cantal ;

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité interdépartementale, la même délégation pourra être exercée, dans leur domaine de compétence, par MM. Maurice OGHEARD, coordinateur équipe-inspecteur des ICPE, correspondant ESP, Lionel LABEILLE, adjoint au chef de l'unité et M. Pierre VINCHES, délégué au chef de l'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme.

## 2.8. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, à M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué et à M. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des espèces et des milieux, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle préservation des milieux et des espèces, M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau et M. Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :
  - à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
  - à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
  - au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES- convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation.

## 2.9. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle préservation des milieux et des espèces, M. Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature et Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

## 2.10. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air et énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air et énergie délégué, à M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages et M. Olivier PETIOT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.
- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée selon leur domaine de compétences respectifs par :

- Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, chef de pôle stratégie animation, service mobilité aménagement, paysages, et M. Christophe BALLEZ-BAZ délégué au chef de pôle ;
- MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service eau hydroélectricité et nature, chef de pôle politique de l'eau, Arnaud PIEL, chef de pôle politique de la nature, Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces et Mme Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle, Mmes Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service eau, hydroélectricité et nature, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle ;
- M. Cyril BOURG et Mme Marie-Hélène VILLE, chargés de mission concessions hydroélectriques ;
- Mmes Cécile PEYRE, chargée de mission coordination police et appui juridique, Danièle FOURNIER, chargée de mission biodiversité, Camille DAVAL, chargée de mission biodiversité, hydroélectricité, observatoires montagnes, Marianne GIRON, chargée de mission biodiversité, référent RNN montagnes et carrières, Monique BOUVIER, chargée de mission espèces protégées scientifiques, MM. Marc CHATELAIN, chef de projet espèces scientifiques, Mathieu METRAL, chef de l'unité loup, Fabien POIRIE, chargé de mission biodiversité, référent ZAC, Xavier BLANCHOT, chargé de mission biodiversité, référent énergie renouvelable, suivi axe fluvial Rhône, et Romain BRIET, chargé de mission biodiversité, réserves fluviales, référent création aires protégées et coordination réserves et M. Cédric CLAUDE, chargé de mission biodiversité (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017) ;
- Mme Mallorie SOURIE, chargée de mission PNA et espèces protégées, MM. David HAPPE, chargé de mission flore et connaissance et espèces invasives et Sylvain MARSY, chef de projet pilotage technique et scientifique N2000/référent forêt.

## 2.11. Inspection du travail dans les carrières

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal - Allier - Puy-de-Dôme pour les décisions concernant l'application du Décret n°80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives.

En cas d'absence ou d'empêchement, la même subdélégation pourra être exercée par M. Lionel LABEILLE, adjoint au chef de l'unité ou M. Pierre VINCHES, délégué au chef de l'unité.

### ARTICLE 3 :

L'arrêté antérieur en date du 20 février 2017 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour le département de l'Allier est abrogé.

### ARTICLE 4 :

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

fait à Lyon, le 13 juin 2017  
pour le préfet et par délégation,

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

*Signé*

Françoise NOARS